

# FACTURE ÉLECTRONIQUE OBLIGATIONS DÈS 2024 Comment s'y préparer ?

## CE QU'IL FAUT RETENIR



Facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme dite structurée.

## Pourquoi choisir la facture électronique ?

- Améliorer la traçabilité et le pilotage des activités financières.
- Digitaliser les processus.
- Réduire les coûts de traitement.
- Sécuriser les factures et les données.

## QUI ? QUAND ?



## Format bientôt plus autorisé

### Facture **non structurée** ou "simple"

On retrouve souvent ces factures au format PDF ou JPEG.

Elles ne sont ni modifiables ni sécurisées car elles ne comportent pas de données « structurées », c'est-à-dire des informations saisies pouvant être lues et comprises par un logiciel agréé.



Les factures papier scannées au format PDF ne seront plus autorisées car elles ne sont que des copies de factures papier.



## Les 2 formats autorisés

### Facture **structurée**

On retrouve souvent ces factures au format XML.

Ce format suit les normes de l'EDI (échange de données informatisées) et répond donc aux normes exigées par l'administration fiscale.

*Exemple d'EDI*: données qui transitent entre votre carte vitale et votre pharmacie.

### Facture **hybride**

Ce format associe des données structurées (EDI) et un format PDF lisible par l'humain.

Le format le plus connu est la Factur-X et répond à la norme européenne.

1/4

des entreprises n'ont pas connaissance de la réforme fiscale sur la facture électronique

12  
mois

le temps pour plus de la moitié des entreprises de se mettre en conformité

42  
%

des entreprises parviennent à dématérialiser plus de 50% de l'ensemble des factures